

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE « UNE PARENTHÈSE EN ANJOU »

ACTIVITE EVENEMENTIELLE

1 - Préambule

La société « Une parenthèse en Anjou » offre des services pour des événements destinés aux particuliers, y compris des groupes pour des occasions telles que les enterrements de vie de célibataires en Anjou. Nous proposons également des événements axés sur le team building en Anjou pour les entreprises et les sociétés privées.

Le client est tenu pour seul responsable de ses obligations et doit reconnaître cette responsabilité en cas de non-consultation intégrale des conditions générales de vente. Le client atteste avoir pris connaissance de manière claire et compréhensible des conditions présentes, préalablement à l'achat ou à la passation de sa commande.

Votre contrat est régi par les conditions de vente en vigueur au moment de la passation de votre commande. Tous les autres documents, tels que les catalogues, prospectus. Les publicités et avis, ont une valeur purement informative et indicative."

2 - La société « Une parenthèse en Anjou »

Une parenthèse en Anjou est une société de droit français au capital de 1000 euros dont le siège social est situé 80 TER RUE SAINT ALMAND - 49320 LES GARENNES SUR LOIRE, enregistré sous le numéro **821 985 199** au RCS de Angers.

«Une parenthèse en Anjou» a souscrit une assurance de responsabilité professionnelle auprès de GAN (N° 191.232.628). «Une parenthèse en Anjou» commercialise ses prestations après avoir soit effectué une demande via le site internet www.une-parenthese-en-anjou.fr, soit en échangeant par téléphone ou par rendez-vous.

3 - Les enterrements de vie de célibataires

a/ Fonctionnement :

"Une parenthèse en Anjou offre une variété de thèmes pour les enterrements de vie de garçon et de jeune femme (EVG/JF) en Anjou, et sur demande spéciale, dans la région des Pays de la Loire. Nous pouvons également organiser l'événement en mode « surprise ». Chaque événement est conçu sur mesure, clé en main, avec un encadrement continu pour vous guider tout au long de l'expérience. Pour ce faire, un membre du groupe, par exemple, un témoin de mariage doit se rendre sur le site une-parenthese-en-anjou.fr remplit un questionnaire " cadrage de projet" conçu pour refléter les préférences, désirs, besoins et compétences, afin de concevoir un événement personnalisé pour le client.

Les informations contenues dans le cadrage de projet seront reproduites dans les documents contractuels et archivés indéfiniment. Par conséquent, la société 'Une parenthèse en Anjou' ne pourra pas être tenue responsable en cas d'informations erronées.

Suite à la réception du questionnaire, "Une parenthèse en Anjou" s'engage à contacter rapidement le client par téléphone afin de mieux cerner ses attentes et de lui présenter un devis. Cependant, si le client opte pour un événement « surprise », un devis sera fourni sans révéler les détails essentiels tels que les lieux, l'hébergement, les visites et les activités. Le devis indique uniquement le nombre de nuitées, de repas, d'activités ou de visites incluses dans la formule, sans énoncer les noms spécifiques.

b/ Comportements indisciplinés et responsabilités :

En ce qui concerne le comportement général des participants, si les règles contenues dans la charte de bonne conduite ne sont pas respectées, la société "Une parenthèse en Anjou" ainsi que ses prestataires se réservent le droit de prendre les mesures suivantes :

- Refuser l'accès à leur service à toute personne jugée incapable de participer à l'activité ou adoptant un comportement indiscipliné.
- Interdire l'accès à bord des véhicules prévus pour les activités à toute personne sous l'influence de l'alcool ou de drogues, ou se comportant de manière incontrôlée.
- Exclure un participant de l'hébergement ou de l'établissement (après restitution de ses effets personnels) en cas de comportement indiscipliné, de dommages aux locaux, de harcèlement envers le personnel ou d'autres personnes résidant dans l'établissement.

Dans de tels cas, aucune forme d'indemnisation n'est prévue. Nous nous réservons le droit de notifier les autorités locales, et nous ne sommes pas tenus de vous trouver un nouvel établissement pour assurer votre hébergement. Nous tenons à souligner que le harcèlement, qu'il soit sexuel, physique ou moral, envers l'une de nos partenaires ou prestataires n'est en aucun cas toléré.

Si l'une de nos partenaires ou prestataires se sent menacée ou harcelée au sein d'un groupe, nous nous réservons le droit de mettre fin à toute activité et de se retirer du groupe en question. Il est important de noter que nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident survenant lorsque l'un des membres de votre groupe est sous l'influence de l'alcool ou de drogues. Dans certains cas, les personnes faisant partie de votre groupe pourraient être amenées à signer des formulaires de décharge de responsabilité avant de participer à certaines activités.

c/ Changement de notre part

Bien que "Une parenthèse en Anjou" planifie les détails de votre itinéraire plusieurs mois à l'avance, il peut arriver, dans des situations exceptionnelles, que nous soyons contraints de modifier votre réservation. Par exemple, nous nous réservons le droit de changer de fournisseurs à tout moment si nous constatons que leurs services ne sont pas conformes à nos attentes. Nous nous efforçons toujours de vous informer de ces modifications mineures avant votre départ, même si nous ne sommes pas tenus de le faire.

d/ Conditions météorologiques à J-4

"Une parenthèse en Anjou" ne peut être tenue responsable en cas de conditions météorologiques défavorables le jour de l'événement. Toute modification du programme, interruption de celui-ci, ou adaptation ne donnera lieu en aucun cas à un remboursement de l'événement. Le montant total de la prestation demeurera dû. "Une parenthèse en Anjou" s'engage à proposer soit le maintien d'un programme issu de son catalogue, adapté aux conditions météorologiques ou de sécurité pour les participants, soit la possibilité d'un report de l'activité, dans la mesure des places disponibles.

4- Les événements «Team Building »

a/ Fonctionnement :

« Une parenthèse en Anjou » offre une variété de thèmes pour les événements de Team Building (classiques ou sportifs) destinés aux sociétés et aux entreprises en Anjou. L'option surprise est également disponible. L'entreprise est encouragée à désigner en son sein une personne qui servira de point de contact privilégié avec "Une parenthèse en Anjou". Cette personne doit se rendre sur le site une-parenthese-en-anjou.fr et remplir un questionnaire "cadrage de projet" conçu pour refléter les préférences, désirs, besoins et compétences de l'entreprise, dans le but de proposer un événement adapté à ses besoins.

Les informations mentionnées dans le cadrage de projet seront reproduites dans les documents contractuels et archivées sans limitation de durée. La société «Une parenthèse en Anjou» ne pourra donc pas être mise en cause en cas d'informations erronées.

Dès réception du questionnaire, "Une parenthèse en Anjou" s'engage à contacter rapidement le client par téléphone pour affiner au mieux les attentes du client et définir un devis. Cependant, si le client opte pour un événement surprise, le devis sera établi sans révéler les détails essentiels tels que les lieux, les visites et les activités. Il indique uniquement le nombre de nuitées, de repas, d'activités ou de visites incluses dans la formule, sans préciser les noms spécifiques.

b/ Modification des effectifs

Le devis établi par le prestataire repose sur un nombre précis de participants fourni par le client. Par conséquent, le client s'engage à informer régulièrement le prestataire de l'évolution des inscriptions. Toute modification de l'effectif prévu ne pourra être effectuée que dans un délai maximum de 30 jours avant la date d'exécution de la prestation, sous réserve de la disponibilité du prestataire. Dans ce cas, le devis sera révisé et devra être à nouveau validé par le client. Il est à noter que le prix peut être sujet à des ajustements.

c / Responsabilités

Concernant le comportement général des participants, si les règles de la charte de bonne conduite ne sont pas respectées, la société « une parenthèse en Anjou » et ses prestataires se réservent le droit :

- D'interdire l'accès à leur service à toute personne jugée incapable de prendre part à l'activité ou agissant d'une manière indisciplinée.
- De refuser l'accès à bord des transports prévus pour les activités à toute personne sous l'emprise d'alcool ou de drogues ou se comportant d'une manière incontrôlée.

En ce qui concerne le comportement général des participants, si les règles contenues dans la charte de bonne conduite ne sont pas respectées, la société "Une parenthèse en Anjou" et ses prestataires se réservent le droit de prendre les mesures suivantes :

-Interdire l'accès à leurs services à toute personne jugée incapable de participer à l'activité ou d'agir de manière indisciplinée.

-Refuser l'accès à bord des moyens de transport prévus pour les activités à toute personne sous l'influence de l'alcool ou de drogues, ou présentant un comportement incontrôlable.

«Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait, sur le temps de travail et à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise ».

5 - Force majeure

La société « une parenthèse en Anjou » ne pourra être tenue responsable en cas d'annulation ou modifications de l'évènement en cas de force majeure : guerre, menaces de guerre, émeutes, guerre civile, conflits sociaux, activités terroristes, catastrophes naturelles ou nucléaires, conditions météorologiques défavorables ou autres circonstances relatives à la force majeure

Si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

6 - Valider sa commande de séjour

Lorsque le client confirme sa réservation, il adhère pleinement et sans réserve aux présentes conditions générales de vente. Ces conditions générales de vente prévalent sur toutes les conditions générales d'achat du client ou tout document provenant de celui-ci. Le devis et la charte de bonne conduite, associés aux conditions générales de vente, forment un ensemble indissociable.

Le devis ou le contrat doit donc être renvoyé dûment signé avant la date spécifiée dans le document. La commande est considérée comme ferme et définitive dans les cas suivants :

- Le règlement de l'événement est effectué via un paiement sécurisé sur le site.
- Les conditions générales de vente et la charte de bonne conduite sont signées avec la mention « bon pour accord ». Ces documents peuvent être transmis par courrier électronique à l'adresse contact@une-parenthèse-en-anjou.fr ou par voie postale au siège social de "Une parenthèse en Anjou ».

7 - Conditions de paiements

Le prix de l'événement est définitif au moment de la validation du devis ou de la commande par le client. Ce prix englobe les éléments spécifiés dans le récapitulatif de la prestation qui est transmis au client. Il s'agit d'un événement clé en main et personnalisé. Les dépenses qui ne sont pas incluses dans le forfait (sauf indication contraire dans la description du devis) comprennent :

- Les dépenses à caractère personnel telles que les pourboires, les frais de téléphone, les souvenirs, les précautions diverses, etc.
- Les frais de transport aller-retour pour se rendre à l'événement et en repartir.
- Les coûts liés au carburant si le client utilise son propre véhicule pendant l'événement.
- Les frais supplémentaires résultant d'un dépassement du forfait kilométrique dans le cas de la localisation d'un véhicule (voir les détails du forfait spécifiés dans le devis).

Les tarifs mentionnés dans les propositions sont en euros, toutes taxes comprises, avec TVA non récupérable. Le règlement peut s'effectuer de la manière suivante :

- Par carte bancaire via le site web www.une-parenthèse-en-anjou.fr , en indiquant le nom du client et la date de la commande.
- Sur rendez-vous, en espèces pour un montant inférieur ou égal à 1000 €, ou par chèque à l'ordre de "Une parenthèse en Anjou".

Toutes les commandes doivent être réglées en euros, quelle que soit leur origine ou leur lieu d'exécution. "Une parenthèse en Anjou" se réserve le droit de refuser d'honorer une commande émanant d'un client qui n'aurait pas réglé intégralement ou partiellement une commande précédente ou avec laquelle un litige de paiement serait en cours.

8 – Annulation ou modification de l'évènement après validation de la commande

Pour toute réclamation, demande d'annulation ou de modification de l'événement par le client, une notification doit être initialement effectuée par e-mail, puis elle doit être envoyée à "Une parenthèse en Anjou" par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : 80 TER RUE SAINT ALMAND – 49320 LES GARENNES SUR LOIRE.

- Annulation de l'événement supérieur à 30 jours du séjour :

Cela entraînera des frais administratifs visant à fournir le temps investi dans l'organisation de l'événement, ainsi que les engagements et les réservations effectuées auprès de nos partenaires. Ces frais administratifs s'élèveront à 20% du montant total de la commande, en sus des pénalités d'annulation imposées par les prestataires.

- Annulation de l'évènement inférieur à 30 jours du séjour :

Pas de remboursement.

- Modifications de l'évènement demandé par les clients supérieurs à 30 jours avant le départ :

La réponse sera rendue après étude de la demande.

- Modifications de l'évènement demandé par les clients inférieurs à 30 jours avant le départ :

Si le report n'est pas possible, il n'y a pas de remboursement.

-Annulation en cas de force majeure :

La décision d'annulation de la prestation sera prise au plus tard la veille de la date prévue pour l'activité. Le prestataire avertira immédiatement le client, par tout moyen à sa convenance, de la décision d'annulation. D'un commun accord, les parties détermineront ensemble une autre date d'évènement.

Cas Particuliers :

- "Une parenthèse en Anjou" s'engage à réaliser le service à la date limite indiquée sur le devis. Il lui incombe de sélectionner attentivement ses prestataires de services et de planifier l'évènement avec la plus grande précision. En cas d'annulation d'un prestataire travaillant avec "Une parenthèse en Anjou", cette dernière s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour permettre aux clients de bénéficier d'autres services de qualité, de préférence dans le même domaine que la prestation initiale, et ce, sans augmentation du prix spécifié sur le bon de commande.

- En ce qui concerne la COVID-19 ou d'autres crises sanitaires, ces cas d'annulation seront examinés individuellement.

9 – Prestations non consommées

Les prestations non consommées au cours de l'évènement par un ou plusieurs clients ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

10 – Droit à l'image

Le client autorise en validant la commande de l'évènement la société «Une parenthèse en Anjou», à prendre des photos et des vidéos des prestations réalisées (à titre gracieux) à des fins de communication sur son site internet et/ou sur les réseaux sociaux et/ou sur tout support de communication et en tous formats. La société «Une parenthèse en Anjou» s'engage à respecter la vie privée de chaque participant à l'évènement et veillera à la dissimulation d'information pouvant nuire à l'image et à l'intimité de chacun.

En validant la commande de l'évènement, le client donne son autorisation à la société "Une parenthèse en Anjou" pour prendre des photos et des vidéos des prestations réalisées, à des fins de communication sur son site internet, sur les réseaux sociaux, et sur tout support de communication, et ce, sous toutes formes. La société "Une parenthèse en Anjou" s'engage à respecter la vie privée de chaque participant à l'évènement et à veiller à la protection de toute information susceptible de porter atteinte à l'image et à l'intimité de chacun.

Le client a la possibilité, s'il le souhaite, d'exercer son droit d'opposition à l'utilisation de son image, ainsi que celle du groupe, en complétant le formulaire de non-autorisation de droit à l'image.. Ce document à télécharger, remplir et envoyer par mail avec les autres documents (conditions générales de vente, charte de bonne conduite) à contact@une-parenthese-en-anjou.fr

11 - Médiation

En cas de litige entre la société «Une parenthèse en Anjou» et le client, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable.

Le Client adressera une réclamation écrite à «Une parenthèse en Anjou» à l'adresse suivante : 80 TER RUE SAINT ALMAND – 49320 LES GARENNES SUR LOIRE.

À défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse de «Une parenthèse en Anjou» dans un délai raisonnable d'un mois, le client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, dans le délai d'un an à compter du courrier de réclamation et si un désaccord subsiste, le Médiateur Tourisme Voyage par voie électronique ou par courrier à l'adresse suivante :

Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75823 PARIS CEDEX 17

Les modalités de saisine de ce médiateur sont disponibles sur le site www.mtv.travel